USBTM6 - Anglais

Mis à jour le 07-04-2023

Code : USBTM6

Unité spécifique de type mixte

3 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :

Chaire de BTP

292 rue St Martin
16-1-24,
75003 Paris

Said Masaoudi
said.masaoudi@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du BTP et de l'architecture

Niveau : L3

Diplôme prérequis : Bac+2 Génie civil

Objectifs pédagogiques

Améliorer ses compétences en anglais oral et écrit pour communiquer efficacement dans des situations professionnelles courantes

Compétences

- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations professionnelles courantes

Programme

Contenu

Informations personnelles :

- Demander et donner des informations personnelles (nom, profession, etc.)
- Poser des questions et décrire des tâches et responsabilités
- Poser des questions et décrire une entreprise et son organisation

Le bureau, l'environnement professionnel général et les tâches quotidiennes :

- Organiser des rendez-vous / réunions
- Planifier des événements et des tâches à venir
- Demander et donner une autorisation
- Donner et recevoir des instructions
- Prédire et décrire des opportunités futures
- Demander et donner des opinions
- Être d'accord ou ne pas être d'accord
- Faire, accepter et/ou rejeter des suggestions
- Exprimer des besoins et des souhaits
- Discuter de problèmes
- Faire des recommandations
- Justifier des décisions et des actions passées

Relations avec les collègues et les clients :

- Discuter des centres d'intérêt et des loisirs Inviter, accepter ou refuser des offres et des invitations
- Remercier et exprimer son appréciation
- S'excuser et accepter des excuses

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance